

Conseil d'Administration du BCMPE

Réunion du lundi 9 septembre 2013

COMPTE RENDU

Etaient présents : Pierre DELACOSTE, Catherine DESSAGNE, Christian DULUCQ, Xavier GARDERET, Monique GUILLAUME Bertrand JOUBERT, Michel MALGAT, Marie-France NAUR, Françoise NEGRE, Anne-Marie RABBE, Jean-Pierre RABBE, Anne-Marie SAUBUSSE, Annie SUKIENIK, Janine WYSS.

Etait excusée : Hélène DELAPLACE

Ouverture de la séance à 18 H 30

1. OPTIONS D'ORGANISATION

. Remise du cadeau à Dominique REBBLE

Il a été demandé à Dominique REBBLE, absent à l'assemblée générale du 28 juin dernier, de se présenter en début de séance. A cette occasion l'ensemble des membres du conseil ont tenu à lui remettre un petit cadeau en compensation de l'aide qu'il apporte au club en toute discrétion. Très touché il nous a chaleureusement remercié.

. Analyse des paramètres de calcul de la participation aux charges de la MDB.

Au vu des tableaux relatifs aux charges de fonctionnement de la Maison du Bridge qui nous sont présentés et qui ont été mis en place par Jean-Pierre BONNET, il apparaît que le budget prévisionnel a légèrement augmenté par rapport à ce qui avait prévu.

On note une différence importante quant à l'utilisation de la grande salle et celle du petit salon.

Si l'on fait une comparaison entre l'ancienne formule et la nouvelle en revanche la différence des frais générés est peu importante, on est sensiblement dans les mêmes niveaux.

Au regard de la nouvelle convention, nous avons l'obligation d'adresser une lettre au Comité afin de définir exactement nos besoins pour l'exercice 2013/2014.

Il s'en suit une analyse des besoins pour les cours dispensés par les « moniteurs/professeurs », d'où la nécessité d'une régularité dans la fréquentation, au quel cas le club s'engage à participer à hauteur de 60% à condition qu'il y ait au moins 8 stagiaires par séance (808,16€ par séance et par professeur dont 484,91 € pris en charge par le club et 324,91 € restant à la charge du professeur).

A ce niveau de la discussion, Catherine indique qu'elle a rédigé avec le concours d'Anne-Marie RABBE un dossier de demande de subvention qui a été déposé à la Mairie de Mérignac en justifiant cette demande par la création d'une école de bridge au Club de Mérignac, ce qui nécessitait plusieurs investissements. Ce dossier a été déposé au début du mois de septembre et l'accord ne pourra être connu qu'en janvier prochain (la demande s'élève à 2000 €). Ces fonds pourraient permettre de couvrir la participation aux frais des moniteurs utilisateurs. Cependant, en attendant, le versement du premier trimestre devra être fait au comité.

Bertrand JOUBERT, précise donc que les moniteurs qui ne voudront pas prendre le risque de s'engager dans l'école de bridge du club auront toujours la possibilité de s'adresser au comité.

Le choix est donc donné à chacune des personnes concernées de se déterminer pour :

- . La formule des cours chez soit,
- . La formule école de bridge du club en bénéficiant des avantages proposés plus haut,
- . La formule de s'adresser au comité

Bertrand se tient à la disposition de chacun pour les aider à définir leur position mais il précise qu'en tout état de cause tout doit être réglé avant la fin du mois (troisième semaine de septembre).

Chaque souscripteur recevra une lettre de la part de Bertrand JOUBERT, l'engagement est annuel et renouvelable chaque année. A ce niveau une demande est faite auprès du président pour que les moniteurs ayant souscrit soient assistés par le club dans une démarche de publicitaire autour des cours.

En conclusion Bertrand demande que l'on s'appuie sur la proposition qui a été faite, soit un créneau pour 323 € (avec ajustement éventuel en fin de saison au vu des comptes du Comité) et que bien entendu il comprendra la position de chacun.

. Préparation de la réunion annuelle avec le comité prévu par la nouvelle convention pour arrêter les créneaux d'occupation des salons pour les tournois et pour l'école de bridge.

En dehors des créneaux nécessaires pour l'école de bridge, il y a également lieu de déterminer les créneaux nécessaires pour les tournois.

A ce niveau deux jours posent problème, le jeudi soir qui est uniquement utilisé pour les « couche tôt » et le mercredi qui est parfois retenu par le comité pour l'organisation des tournois.

Après quelques échanges, il est finalement décidé de proposer au comité de conserver la grande salle le mercredi et d'abandonner le petit salon le jeudi soir, les 10 couche-tôt étant maintenu en contre-partie des 20 occupations partielles du grand salon le Mercredi par le comité.

Par ailleurs un autre problème est soulevé, en effet le club de Bruges ne peut plus disposer de sa salle le mardi soir et demande au club de Mérignac s'il pourrait l'accueillir dans ses locaux, trois points important sont à étudier :

- . Ne pas transgresser le principe d'exclusivité,
- . Sous quelle entité remonter les résultats,
- . Problème des tickets (2,80 € pour Bruges, 3,00€ pour Mérignac)

Cependant il ne faut pas négliger l'idée que cet accord pourrait permettre la réalisation d'une deuxième soirée de tournois au club.

Finalement, il est convenu que le CMPE mettra à disposition la salle, les bridgmates ainsi que les données pré distribuées et que les charges relatives aux points d'expert seront calculées au prorata des participants quant à Bruges le club assurera la gestion avec la fédération et inscrira les résultats.

En tout état de cause il est proposé de faire un essai durant le mois d'octobre et de refaire un point à la suite..

. Tableau mensuel de préparation et arbitrage des tournois.

Bertrand JOUBERT nous présente un tableau afin que chacun se détermine sur le rôle qu'il pourra jouer chaque mois.

A la demande générale, il semblerait qu'il faille distinguer pour chaque tournoi trois postes, à savoir :

- . Préparation,
- . Accueil et préparation de la salle,
- . Arbitrage

Bertrand propose de refaire ce tableau pour le prochain conseil.

. Information sur la récente délibération de la commission d'éthique et de discipline du club.

A la suite d'une vive altercation entre un joueur et l'arbitre du tournoi, la commission s'est réunie afin de délibérer sur la suite à donner à cette affaire.

Les membres présents, Madame COLLEVILLE, Monsieur RUIZ et Monsieur VERGES se sont exprimés :

- . Deux avis en faveur d'une lettre d'excuse affichée (ce qui sera fait)
- . Un avis pour une exclusion d'un mois

. Répartition des tâches entre BCMPE et SBI dans la nouvelle organisation des tournois avec bridgmate2

Un descriptif très détaillé et très clair du processus a été remis à tous les membres du conseil, ce qui permettra à chacun de se positionner en fonction de ses responsabilités.

Bertrand propose également de renforcer cette information par quelques cours supplémentaires, notamment sur l'utilisation des bridgmates et de l'informatique qui en découle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 30

Prochaine réunion le lundi 7 octobre à 18 H 30